

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 JUIN 2013 à 18 H 00

LES RAPPORTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE - SERVICE ACCUEIL

ORDRE DU JOUR

EXPOSE DU MAIRE

FINANCES – MARCHES

- 1 – Budget Principal : décision modificative n° 1
- 2 – Archives Municipales : modification de l'autorisation de programme n° 2010-01
- 3 – Conservation du patrimoine historique de la Ville : modification de l'autorisation de programme n° 6
- 4 – Groupe scolaire M. GENEST : jury de concours
- 5 – Rue Georges Onslow – travaux de renforcement : conventions de groupement de commandes et de financement
- 6 – Equipements sportifs – maintenance et hébergement du contrôle d'accès et du logiciel de planification : convention de groupement de commande et lancement de la consultation
- 7 – Fontaines – restauration et remise en eau : avenant pour travaux supplémentaires (fontaine Malouet)
- 8 – Cimetière paysager : délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22-4° (marchés publics) du Code Général des Collectivités Territoriales
- 9 – Réfection de toitures-terrasses : délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22-4° (marchés publics) du Code Général des Collectivités Territoriales
- 10 – Voiries réseaux : compte-rendu relatif à l'attribution du marché des travaux
- 11 – Eclairage public 2013 : compte-rendu relatif à l'attribution du marché des travaux
- 12 – Association « Les Abattoirs » : régularisation de la facture des fluides

RESSOURCES HUMAINES

- 13 – Tableau des effectifs 2013 : créations et suppressions de postes
- 14 – Tableau des effectifs 2013 : renouvellement de deux emplois de non titulaire
- 15 – Régime indemnitaire : éducateurs de jeunes enfants

AMENAGEMENT URBAIN – CADRE DE VIE

- 16 – Quartier Gare : prise en considération d'une opération d'aménagement sur le Quartier Gare en application de l'article L111-10 du Code de l'Urbanisme
- 17 – Centre pénitentiaire de Riom : convention de Projet Urbain Partenarial
- 18 – Halle de Riom : avenant n° 1 à la convention de mise à disposition à Riom Communauté
- 19 – Expérimentation de bio fertilisant sur un terrain d'entraînement du Cerey
- 20 – Perrette Arnaud : vente d'un terrain agricole
- 21 – Rue du Creux : acquisitions foncières
- 22 – Logement rue Pierre Brossolette : location à un professeur des écoles

- 23 – Atelier Gilbert Romme : dépôt d'autorisation de travaux pour l'aménagement de locaux associatifs pour l'AARJ
- 24 – AFU Autorisée Chantepierre de Ronchalon : avis sur le dossier de remembrement modifié
- 25 – Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport 2012

SOCIAL

- 26– Démarches autour des questions de la jeunesse
- 27 – Bourse aux Projets Jeunes
- 28 – Association pour la Formation et l'Insertion Professionnelle en Auvergne (AFIPA) : convention de mise à disposition de locaux

CULTURE

- 29 – Saison Culturelle « Eclats de Fête » : convention avec « Sauve qui peut le Court Métrage »
- 30 – Saison Culturelle « Accès-Soirs » 2013/2014 : demandes de subventions
- 31 – Fonds d'Initiatives Culturelles : association « Les Irrépressibles »
- 32 – Fonds d'Initiatives Culturelles : association « Le champ des Notes »
- 33 – Fonds d'Initiatives Culturelles : association « Amitiés Auvergne Chine »

SPORTS

- 34 – « Mon été à Cerey » : partenariat avec Association Départementale pour la sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (A.D.S.E.A.)
- 35 – Subvention éco-manifestations

ENFANCE JEUNESSE

- 36 – Prestation de Service Ordinaire : convention avec la CAF
- 37 – Séjours d'été à Loubeyrat : convention avec la Commune de Ménétrol
- 38 – Ecole itinérante : convention avec l'ADSEA du Puy de Dôme
- 39 – Mise à disposition à l'AARJ de l'école élémentaire P. Brossolette pour les activités des vacances scolaires d'été 2013

ADMINISTRATION GENERALE

- 40 – Syndicat mixte « Métropole Clermont Vichy Auvergne »
- 41 – Futur conseil communautaire : nombre de sièges et répartition par commune
- 42 – S.I.E.G. : adhésion d'E.P.C.I. à la compétence optionnelle éclairage public
- 43 – Portrait de Etienne Clémentel : don à la Commune
- 44 – Changement du bureau de vote n° 2 les archives
- 45 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (5.4 - 541)

QUESTIONS DIVERSES

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.

IL EST RAPPELE AU PUBLIC QUE LES RAPPORTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE - SERVICE ACCUEIL